

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 octobre 2009

FUSION DES PROFESSIONS D'AVOCAT ET D'AVOUÉ - (n° 1931)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 64

présenté par
M. Bourdouleix-----
ARTICLE 31

À l'alinéa 9, substituer aux mots :

« troisième alinéa »,

la référence :

« II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.